



## Absence de rémunération et contrat de travail

Par **boudjelal**, le **24/06/2008** à **13:47**

Depuis le 17 janvier je travaille dans une agence immobilière le patron m'a engagé sans contrat de travail en me déclarant qu'il me formerait à ce métier et qu'au bout de deux mois il me verserait une avance sur commission ce que j'ai acceptée avec contre cœur mais en sachant que j'aime la négociation et le contact humain je viens tous les matins au bureau faire le compte rendu de la journée précédente (à 8 h 45) en suite je vais sur le terrain prospecter un secteur défini (porte à porte) et solliciter des personnes vendeurs de leurs biens (j'ai ainsi fait signer une trentaine de mandats de vente) L'après midi se passe au bureau où l'on fait du phoning jusqu'au soir à 19 h Trois à quatre fois par semaine je suis obligé de rester la demi-journée à l'accueil et de répondre au téléphone. ainsi qu'un samedi matin sur trois De temps en temps on fait visiter (on prend toujours notre véhicule perso) les biens par d'éventuel acheteur Or depuis ce jour à aujourd'hui je n'ai touché aucune avance sur commission (je toucherais ma première commission sur vente dans un mois environ) c'est une vente qui s'est faite fin mars. je n'ai rien reçu quant au frais d'essence ni de repas, pas un sou. Les mandats de visite faits par les clients sont signés avec la mention "bon pour acceptation" et contresignés par moi (copie en ma possession) Je possède copie du cahier d'accueil et d'information et d'autres éléments à charge J'ai demandé à plusieurs reprises un acompte il refuse en prétextant que je n'ai pas de problème d'argent Que faire ? j'ai téléphoné à l'inspection du travail il m'ont dit soit il interviendrait en se référant à ma réclamation ou que j'écrive à mon employeur pour lui demander une régularisation de ma situation (salaire, fiche de paie et CDI) et en cas de refus Prudhomme J'ajoute que j'ai 55 ans je suis au chômage indemnisé (si le patron est condamné je rembourse sans problème le chômage induit perçu). J'ajoute que deux collègues sont dans mon cas (difficile de témoigner pour moi mais elle ne témoigne pas contre moi)